

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2013.**

PROCES VERBAL N° 261.

L'assemblée Générale s'est tenue au CFA Médéric (école hôtelière) 20, rue Médéric, 75017 PARIS.

La séance est ouverte à 10h 30, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI. Le Président présente les excuses de Nathalie RACHOU, retenue à Londres pour des raisons professionnelles.

Sur 765 adhérents à jour de leur cotisation 2012, convoqués à l'Assemblée Générale, 423 ont valablement exprimé leur vote par correspondance.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration sont heureux de constater que la salle est pleine et que 175 personnes sont inscrites au déjeuner.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

La Trésorière donne lecture du rapport financier et le commente.

Charles DULONDEL donne lecture du rapport des Contrôleurs des comptes.

Le président proclame ensuite les résultats des votes exprimés par correspondance sur les résolutions soumises à l'assemblée.

Première résolution. L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'année 2012, présenté par le Président.

➤ Pour : 421 contre : 2 Abstentions : 0
Cette résolution est approuvée.

Deuxième résolution. L'Assemblée Générale approuve le rapport financier de l'exercice 2012 présenté par la Trésorière.

➤ Pour : 421 contre : 1 Abstentions : 1
Cette résolution est approuvée.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Troisième résolution. Après avoir entendu le rapport des contrôleurs des comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2012 et le budget 2013 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

➤ Pour : 420 contre : 1 Abstentions : 2

Cette résolution est approuvée.

Quatrième résolution. L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

➤ AIZIER Bertrand Pour : 418 Contre : 4 abstentions : 1 réélu.
➤ LATRAYE Roger Pour : 416 Contre : 5 abstentions : 2 réélu.
➤ PAMPILLI Jean-Pierre Pour : 419 Contre : 2 abstentions : 2 réélu.

Cinquième résolution. L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Paule CELLARD au Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

➤ Pour : 409 Contre : 7 Abstentions : 7

Cette résolution est approuvée.

Sixième résolution. L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Charles DULONDEL en qualité de vérificateur des comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

➤ Pour : 414 Contre : 7 Abstentions : 2

Cette résolution est approuvée.

A l'issue de ces élections la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

M. AIZIER.
Mme ATTALI.
Mme CELLARD
Mme DULONDEL.
M. LATRAYE.
M. PAMPILLI.
Mme PERRIN.
M. PHAN.
Mme RACHOU.
Mme SALAMA.
M. TARNEAUD.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Le Président ouvre le débat et fait une nouvelle fois appel à candidature. Il rappelle que nous recherchons :

- Une personne pour prendre en charge l'organisation et le suivi des Sorties Culturelles & Spectacles.
- Une personne en qualité de Trésorier.

Adhérents. Jean-Pierre Pampilli appelle tous les membres présents à se mobiliser pour inviter leurs anciens collègues à nous rejoindre. La vie d'une association repose en effet sur le renouvellement de ses adhérents. Il nous faut du sang neuf et des idées neuves !

Voyages. Evelyne Perrin, après avoir fait un compte rendu des voyages 2012, rappelle qu'il reste à ce jour des places disponibles pour la Côte Amalfitaine du 18 au 25 septembre et pour Cuba du 24 novembre au 03 décembre. Elle réfléchit déjà au programme 2014 et invite les adhérents à lui faire part de leurs souhaits.

Commission sociale : Xavier Tarneaud attire notre attention sur tous ceux d'entre nous, non présents ce jour, qui ont peut être des ennuis, des difficultés et qui n'osent pas nous en parler. Il rappelle que l'ARIS a créé une commission sociale, dotée d'un budget de 7000 €. Elle est destinée à l'entraide de nos adhérents en grande difficulté. Il demande à nouveau à chacun d'être vigilant et de nous signaler tout ancien collègue en difficulté. Les cas seront traités en toute confidentialité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant

Jean-Pierre PAMPILLI
Président